



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 04 octobre 2021

Délibération n° 2021-124

**CHARTRE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES VILLE AIDANTE ALZHEIMER AVEC
L'ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 46

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOULET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU à Thierry TRIJOULET, Anne-Eugénie GASPARD à Gérard SERVIES, Jean-Charles ASTIER à Cécile SAINT-MARC

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gérard CHAUSSET

Madame Ghislaine BOUVIER, Adjointe au Maire Déléguée à la Santé et à la lutte contre les pollutions, rappelle à l'Assemblée que le Relais des Aidants de Mérignac a ouvert ses portes en octobre 2018 à l'attention des « proches-aidants » du territoire du CLIC Porte du Médoc. Unique en Gironde, ce lieu ressource, permet d'apporter aux proches-aidants un accueil et un soutien individualisé, une aide pour préserver leur santé et lutter contre leur isolement, faciliter l'articulation des réponses à leur apporter et leur offrir un point de repère, un lieu de ressourcement et de répit.

Pour développer son projet, le Relais des Aidants s'est entouré de multiples partenaires telle que l'association France Alzheimer.

L'objectif premier de ce partenariat est de sensibiliser le grand public à la maladie d'Alzheimer et aux maladies apparentées.

Une permanence mensuelle de l'association se tient au sein du Relais des Aidants, des évènements thématiques et des activités sont régulièrement proposées au sein du Relais des Aidants, mais également hors des murs.

Fort de ce partenariat solide et de proximité, la signature de la Charte d'engagements réciproques « Ville Aidante – Alzheimer- *Aider les personnes malades et leurs proches à toujours profiter de la Ville* » permettrait à la Ville de Mérignac d'asseoir un peu plus sa volonté de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, et de leurs proches, au sein de la cité.

Cette Charte comporte trois axes majeurs :

- L'orientation,
- L'inclusion,
- La sensibilisation.

La Ville engagée aux côtés de France Alzheimer et maladies apparentées, choisit de mener au moins l'une des activités listées dans ladite charte, ces actions étant déjà réalisées, en partie, au travers du partenariat entre le CCAS de Mérignac, via le Relais des Aidants, et l'association France Alzheimer (*Informer, sensibiliser, faciliter la mise en place et le déploiement des actions initiées par France Alzheimer, ...*).

L'organisation de la signature de la Charte d'engagements réciproques pourrait se tenir à l'occasion de la date symbolique du 6 octobre 2021 qui marque à la fois la Journée Nationale des Aidants, et le 3^{ème} anniversaire de l'ouverture du Relais des Aidants de Mérignac.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Ressources-Emploi-Economie-Démocratie participative en date du 20 septembre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Charte d'engagements réciproques Ville aidante Alzheimer telle que proposée ci-jointe.

ADOpte A l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 04 octobre 2021



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani". The signature is written over a large, stylized, handwritten letter "A" that serves as a background or initial.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 05 octobre 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.